

**PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1400 euros**

**2 jours**

**LDAP1**

Vous souhaitez organiser  
cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houily au  
01 42 62 91 86**

### OBJECTIFS

- Comprendre les problématiques et les solutions liées à la gestion des annuaires LDAP
- Être en mesure de choisir une solution LDAP en fonction de besoins
- Être capable de gérer et déployer une solution d'annuaire centralisé basée sur OpenLDAP

### PRE-REQUIS

- Connaissances d'administration d'un système GNU/Linux
- Connaissances de base sur LDAP

### PUBLIC CONCERNE

- Administrateur système
- Développeur
- Architecte

### DATES INTER-ENTREPRISES

#### A distance

11/01/2021, 22/02/2021, 29/03/2021, 10/05/2021,  
21/06/2021, 06/09/2021, 11/10/2021, 08/11/2021,  
06/12/2021,

#### Paris

11/01/2021, 22/02/2021, 29/03/2021, 10/05/2021,  
21/06/2021, 06/09/2021, 11/10/2021, 08/11/2021,  
06/12/2021,

#### Nantes

18/01/2021, 17/05/2021, 08/11/2021,

#### Rennes

18/01/2021, 17/05/2021, 08/11/2021,

#### Toulouse

08/02/2021, 05/07/2021, 13/12/2021

#### Lille

15/02/2021, 31/05/2021, 13/09/2021, 29/11/2021,

#### Lyon

08/03/2021, 07/06/2021, 30/08/2021, 15/11/2021,

#### Rouen

15/03/2021, 23/06/2021, 02/11/2021,

#### Bordeaux

22/03/2021, 21/06/2021, 04/10/2021,

#### Strasbourg

## NOUS CONTACTER

### AGORATIC

21 rue Louise Weiss  
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

[www.openska.com](http://www.openska.com)

Linux

12/04/2021, 30/08/2021, 08/11/2021,  
Sophia Antipolis  
19/04/2021, 30/08/2021, 29/11/2021,  
Aix-en-Provence  
26/04/2021, 06/09/2021, 06/12/2021,

## FORMATION FONDAMENTAUX SUR LES ANNUAIRES LDAP (TP SUR OPENLDAP)

La formation sur les annuaires LDAP (fondamentaux) qui se déroule sur 2 jours a pour objectif de vous permettre d'appréhender et de savoir quand et comment utiliser les annuaires dans vos projets. Il s'agit d'une excellente introduction pour avancer sur la problématique et choisir une solution.

LDAP, qu'est-ce que c'est?

Lightweight Directory Access Protocol (LDAP) est un protocole basé sur TCP/IP qui permet d'interroger et de modifier des services d'annuaires

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

### PROGRAMME

#### 1/ Les annuaires : Introduction générale

- Introduction générale aux annuaires
- Appréhender les annuaires électroniques
- Connaître les limites d'un annuaire
- Présentation de différents types d'annuaires
- Historique de l'évolution des annuaires
- Les normes X.500 : vue d'ensemble
- Les principes clés des normes informatiques X.500
- Lightweight Directory Access Protocol : sa version 1 (LDAP v1)
- Lightweight Directory Access Protocol : sa version 2 (LDAP v2)
- Appréhender LDAP version 3 (LDAP v3) et les RFC
- Introduction aux modèles LDA

#### 2/ LDAP : Introduction au Lightweight Directory Access Protocol

- Introduction globale au protocole LDA
- Appréhender le modèle d'information
- Visualiser le modèle de nommage
- Appréhender le modèle de sécurité
- Comprendre le modèle de duplication
- Comprendre le modèle fonctionnel

#### 3/ Le Directory Service Markup Language (DSML) et le format LDIF

- Introduction globale à LDIF
- Appréhender le format LDIF
- Connaître et utiliser le LDIF simple
- Connaître et utiliser le LDIF de modification
- DSML : appréhender le Directory Service Markup Language

#### 4/ Présentation de OpenLDAP et des annuaires existants

- Vue d'ensemble du marché des annuaires
- Connaître certains clients LDAP

## **5/ Déploiement : Mise en situation**

- Présentation d'exemples types
- Exemples concernant les APIs
- Code JLDAP : étude de cas
- Code JNDI : étude de cas
- Code PHP : étude de cas
- Code Perl : étude de cas

## **6/ OpenLDAP introduction globale au logiciel**

- Installer le logiciel OpenLDAP
- Configurer le logiciel OpenLDAP
- Utiliser le logiciel OpenLDAP en tant que client

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

### PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

### PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

### RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

**HSCBC France**  
Établissement 30056  
Code guichet 00915  
Compte 09150035179  
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

### CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

### CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

### ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

### ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

### RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

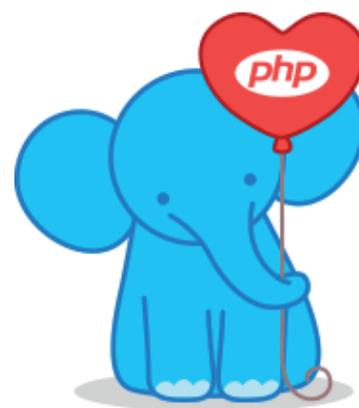
### ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75